

Fichier 1

Jean Zay, l'homme qui a inventé l'École d'aujourd'hui

par

CRHA

2 juillet 2026

<https://centrehenriaigueperse.com/2026/07/01/jean-zay-lhomme-qui-a-invente-lecole-daujourd'hui/>

Né en 1904 à Orléans et assassiné par la Milice en 1944, Jean Zay fut ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire de juin 1936 à septembre 1939, un record de longévité à ce poste sous la III^e République, qui donne à son action une portée singulière. Nommé à trente et un ans par Léon Blum en juin 1936, il reste en fonction bien au-delà de la durée de vie du Front populaire lui-même. Ce que la coalition avait inscrit à son programme devient, entre les mains du jeune radical peu



au fait des questions scolaires, un chantier de réforme cohérent. Républicain, laïque, réformateur infatigable, il a transformé l'école française en profondeur : l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans, les classes d'orientation, le CNRS, l'ancêtre du CROUS, entre autres réalisations, constituent encore aujourd'hui le socle de notre système éducatif et culturel. Entré au Panthéon en 2015, il demeure une figure centrale de l'histoire de l'éducation républicaine, indissociable des luttes syndicales et pédagogiques portées depuis un siècle par le monde enseignant.

Démocratiser l'enseignement secondaire

Le programme du Rassemblement populaire¹, adopté le 11 janvier 1936, développait peu les questions scolaires, mais posait deux principes directeurs: *l'unification du système scolaire et la neutralité laïque de l'École*. Le contexte² est celui d'un système scolaire profondément dual depuis les lois Ferry : d'un côté un enseignement primaire gratuit, prolongé par l'enseignement primaire supérieur (EPS), qui scolarise l'immense majorité des enfants du peuple ; de l'autre un enseignement secondaire, payant jusqu'en 1928 puis progressivement gratuit, mais filtré par un examen d'entrée en sixième qui en réservait l'accès à une infime minorité. En 1936, à peine 5 % d'une génération entrait en classe de sixième, et seulement 3 % des élèves de sixième étaient enfants d'ouvriers.

Nommé le 4 juin 1936, Jean Zay agit vite : une semaine après sa prise de fonction, il dépose un texte prolongeant la

scolarité obligatoire à quatorze ans, adopté à une très large majorité (488 voix contre 80) en août et applicable dès la rentrée 1936. La mesure s'accompagne d'un recrutement massif d'instituteurs et d'un budget de construction scolaire multiplié par cinq³. Mais l'ambition du ministre va plus loin : il s'agit, selon l'exposé des motifs de son projet de loi déposé le 5 mars 1937, de donner aux enseignements secondaire, primaire, supérieur et technique un « *statut d'ensemble* », l'« *école unique* » devant être à la fois une « *œuvre de justice* » et un « *instrument de progrès social* »⁴. Ce projet prévoyait une nouvelle organisation de l'enseignement se déclinant en premier degré (primaire + petites classes des lycées), second degré (lycées + EPS) et troisième degré (enseignement supérieur). Il se heurte à l'hostilité de membres de son parti, parmi les plus éminents, *Hippolyte Ducos*, président de la commission parlementaire de l'enseignement qui a œuvré à son enlèvement. Le ministre contourne alors la lenteur de la voie législative par la voie réglementaire : un arrêté du 22 mai 1937 institue, à titre expérimental, des *classes d'orientation en sixième*. Elles réunissent dans une même structure tous les élèves et les orientent, à la fin de l'année, en fonction de leurs aptitudes, et non plus de critères sociaux, vers l'une des trois filières du second degré (classique, moderne, technique). L'expérimentation, menée d'abord dans le Loiret, l'Aude et la Meurthe-et-Moselle, puis étendue à 29 départements en 1937 et 40 en 1938, s'appuie sur un travail d'équipe associant instituteurs, professeurs et médecins scolaires, et reçoit un

accueil globalement favorable notamment du Conseil supérieur de l'instruction publique⁵. Elle ne débouchera cependant jamais sur la loi que Jean Zay appelait de ses vœux, bloquée par l'évolution politique de l'époque qui penche de plus en plus à droite.

Au-delà de la seule architecture des filières, Jean Zay porte une conception renouvelée des contenus et des missions de l'école. *Le ministre rend ainsi l'éducation physique obligatoire à raison d'une heure hebdomadaire, en lien avec Léo Lagrange.* Il instaure également des loisirs dirigés, associant classes promenades et activités manuelles. Il s'intéresse aussi à l'amélioration des cantines. Il démocratise l'accès aux bourses dont le montant est doublé dès 1936 et crée, en juillet de la même année, un comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants, ***ancêtre direct de l'actuel CROUS***, chargé de développer les restaurants et les résidences universitaires⁶. Enfin, *il réaffirme la neutralité scolaire via deux circulaires, l'une du 31 décembre 1936 interdisant le port d'insignes politiques, l'autre du 15 mai 1937 prohibant la propagande confessionnelle, traduisent un attachement constant à la laïcité, revendiquée comme le rempart le plus sûr contre la propagande des ligues d'extrême droite aux abords des établissements scolaires.*

Démocratiser aussi la culture

La vision de Jean Zay dépasse largement les murs de la classe : démocratiser l'école, pour lui, c'est aussi démocratiser la culture et la connaissance, deux missions

que réunit son titre exact de ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts. Avec les sous-secrétaires d'État à la Recherche scientifique Irène Joliot-Curie puis Jean Perrin, il organise et finance la recherche française, alors très en retard sur l'Allemagne et les États-Unis, et prépare la fusion des organismes existants, Caisse nationale de la recherche scientifique, Centre national de la recherche scientifique appliquée, qui aboutira, **le 19 octobre 1939, à la création du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**. Le décret fondateur, publié après son départ du ministère et signé par son successeur Yvon Delbos, n'en porte pas moins, de l'avis des historiens du CNRS, l'empreinte directe de son action⁷. Il soutient par ailleurs, dès 1936, la lecture publique en encourageant la création de l'Association pour le développement de la lecture publique et le lancement des premiers bibliobus⁸.

Jean Zay observe avec inquiétude, à l'été 1938, l'instrumentalisation de la Mostra de Venise par les régimes fascistes : le grand prix de l'édition 1938, décerné à un film de propagande nazie de Leni Riefenstahl et à un film supervisé par le fils de Mussolini, provoque le retrait des délégations française, britannique et américaine. Sollicité par Philippe Erlanger et plusieurs critiques membres du jury vénitien, le ministre donne le 26 décembre 1938 son accord de principe à la création d'un festival international du film indépendant de toute pression politique, conçu comme une réponse des « nations libres » à la propagande fasciste. Fixée à Cannes, sous sa présidence, la première édition

devait s'ouvrir le 1er septembre 1939 ; elle est annulée le jour même, celui de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne , Jean Zay démissionnant de son ministère le lendemain pour rejoindre l'armée. Le festival ne se tiendra qu'en 1946, deux ans après l'assassinat de son fondateur⁹.

Un résistant face au fascisme

À partir d'avril 1938, la coalition du Front populaire se défait : Léon Blum quitte le pouvoir, Édouard Daladier forme un gouvernement plus marqué à droite. *Jean Zay, lui, reste rue de Grenelle jusqu'au 2 septembre 1939 , soit bien au-delà de l'expérience gouvernementale qui l'avait porté au pouvoir.* Cette continuité n'a rien d'anodin : elle signale que son action en faveur de l'école ne procède plus seulement d'une discipline de coalition, mais d'une conviction propre, qu'il défend y compris dans un contexte politique qui lui devient de plus en plus hostile. Son opposition résolue aux accords de Munich, en septembre 1938, lui vaut d'être accusé de bellicisme par une partie de la droite et accentue l'aversion à son égard. Celle-ci s'enracine dans une campagne antisémite continue, menée par l'extrême droite mais relayée aussi par des titres comme *La Croix*. Elle instrumentalise un texte de jeunesse, *Le Drapeau*, poème pacifiste écrit à dix-neuf ans en 1924 et jamais publié par son auteur, mais révélé à la presse conservatrice du Loiret par un ancien camarade de lycée lors de la campagne législative de 1932¹⁰. Ce texte, réduit à quelques vers isolés de leur contexte, sera repris comme arme politique jusque

dans les années 2010¹¹, lorsque son transfert au Panthéon sera envisagé. Ces mêmes adversaires ne lui pardonnent ni son appartenance à la franc-maçonnerie ni ses origines : fils d'un père issu d'une famille juive de Metz et d'une mère protestante de Beauce, Jean Zay cumule à lui seul, aux yeux de l'extrême droite des années 1930, trois figures de sa détestation : **le juif, le protestant et le franc-maçon**.

Et pourtant! Le 2 septembre 1939, à la veille de la déclaration de guerre, Jean Zay démissionne, on l'a dit, de son ministère pour rejoindre, comme sous-lieutenant, l'état-major de la IV^e armée en Lorraine. Après la débâcle de juin 1940, il embarque à Bordeaux avec Pierre Mendès France et d'autres parlementaires à bord du *Massilia*, dans l'intention de poursuivre le combat depuis l'Afrique du Nord. Arrivés à Casablanca, ils sont bloqués par les autorités locales, puis arrêtés le 15 août 1940 sur ordre du gouvernement de Vichy pour « désertion devant l'ennemi »¹². Le paradoxe est total : celui qui avait choisi de continuer la lutte contre l'Allemagne nazie se voit poursuivi par un gouvernement qui venait de signer l'armistice. Jugé en moins de cinq semaines par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand, Jean Zay est condamné le 4 octobre 1940 à la déportation à vie et à la dégradation militaire, peine que l'historien Olivier Loubes rapproche explicitement de celle infligée à Alfred Dreyfus¹³. Il est interné au fort Saint-Nicolas de Marseille puis, à partir de janvier 1941, à la maison d'arrêt de Riom. Durant sa détention, il rédige ***Souvenirs et solitude***, texte à la fois personnel et politique, et parvient à faire transmettre à la

Résistance des comptes rendus clandestins du procès de Riom intenté à Léon Blum et Édouard Daladier. Le 20 juin 1944, trois miliciens viennent le chercher à la prison sous prétexte d'un transfert. Il est abattu quelques heures plus tard dans un bois près de Molles, dans l'Allier, au lieu-dit le Puits du Diable. Son corps, dissimulé dans une faille rocheuse à l'aide d'explosifs, ne sera identifié qu'en 1946, à partir de sa fiche dentaire¹⁴. Le 5 juillet 1945, la cour d'appel de Riom annule le jugement de 1940, constatant qu'à aucun moment Jean Zay ne s'était soustrait à l'autorité militaire, et le réhabilite pleinement à titre posthume, reconnaissant explicitement que sa condamnation visait à discréditer un adversaire politique en raison de ses opinions¹⁵.

Un héritage vivant

L'œuvre inachevée de Jean Zay ne s'éteint pas avec lui. Plusieurs compagnons d'avant-guerre, dont le physicien Paul Langevin puis, après sa mort en 1946, le psychologue Henri Wallon, siègent dans la commission chargée par le gouvernement provisoire de préparer une réforme d'ensemble de l'enseignement. *Le plan Langevin-Wallon, remis en juin 1947, reprend l'ambition d'une école unique fondée sur la formation des aptitudes plutôt que sur leur seul repérage, et fixe l'objectif d'une scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans.* Conçu par une commission nommée en 1944 dans l'esprit d'union du Conseil national de la Résistance, le rapport, victime collatérale de la Guerre

froide¹⁶, ne sera jamais soumis à l'Assemblée nationale. *Il faut ensuite attendre la loi Haby de 1975 pour que le collège unique voit effectivement le jour, sous une forme sensiblement différente des classes d'orientation qu'il avait expérimentées.* La démocratisation scolaire engagée en 1936 fut donc une conquête partielle, dont les effets pleins ne se mesurent qu'à l'échelle de plusieurs décennies¹⁷.

Entré au Panthéon le 27 mai 2015, aux côtés de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Germaine Tillion, Jean Zay demeure, quatre-vingts ans après le Front populaire, une référence mobilisée dans les débats sur la réforme du collège ou la refondation de l'école. Son apport propre à l'histoire de l'éducation ne tient donc pas à des lois abouties, il n'en fit voter aucune de portée majeure, mais à une méthode, associant expérimentation, dialogue avec les organisations syndicales et pédagogiques, et vision d'ensemble d'une école conçue comme instrument de justice sociale.

Au-delà de la seule éducation, il reste un exemple : celui d'un engagement républicain et humaniste que ni la persécution, ni l'exil intérieur de la prison, ni la peur de la mort n'ont réussi à entamer.

1. Rassemblement populaire : regroupement d'une centaine d'organisations syndicales, politiques et associatives de gauche fondé au printemps 1935. ↩

2. Pour un développement plus exhaustif, lire Benoît Kermoal : [Le Front populaire et l'École](#), note de la Fondation Jean Jaurès, 2 septembre 2016 ↵
3. Ibid ↵
4. [Projet de loi sur l'organisation des enseignements des premiers et second degrés](#), mars 1937 ↵
5. David Noël, « [Ce que l'école d'aujourd'hui doit à Jean Zay, ministre du Front populaire](#) », 8 septembre 2024, in *The Conversation*. ↵
6. Ministère de la culture, « [Laissez vous conter Jean Zay](#) », 2014 ↵
7. Denis Guthleben, [Jean Zay ? C'est la République !](#) CNRS Le Journal, 14 février 2024 ↵
8. Ministère de la culture, op.cit. ↵
9. Olivier Loubes, « *Cannes 1939, le festival qui n'a pas eu lieu* » in Radio France, « 1939 : et Jean Zay créa le festival de Cannes », 27 octobre 2020, où on peut entendre la voix de Jean Zay, ↵
10. Dictionnaire biographique d'histoire ouvrière et sociale, *Le Maitron*. [Notice ZAY Jean Élie Paul](#), version mise en ligne le 26 février 2020, dernière modification le 7 octobre 2024 ↵
11. Le Nouvel Obs avec l'AFP, « [Jean Zay au Panthéon : des associations s'y opposent](#) », 14 mars 2014 ↵
12. Maitron, op.cit. ↵
13. Olivier Loubes, *Jean Zay. L'inconnu de la République*, Armand Colin, 2012 cité dans « [Laissez-vous conter Jean Zay](#) » op. cit. ↵

14. Maitron, op.cit. [↩](#)
15. Arrêt de réhabilitation de du 5 juillet 1945 de la cour de Riom, consultable [ici](#) [↩](#)
16. En effet, l'exclusion des ministres communistes du gouvernement Ramadier , met fin, de facto, au tripartisme PCF-SFIO-MRP hérité de la Libération : la coalition qui en aurait porté l'examen au Parlement n'existe déjà plus, et le début de la guerre froide déplace les priorités budgétaires vers la reconstruction économique. [↩](#)
17. David Noël, op. cit. [↩](#)